



Organisme pour une ouverture de PEA

Par Gitane

Bonjour

Lorsque j'ai interrogé mon banquier (xxxxx) pour l'ouverture d'un PEA, il m'a déconseillé d'en ouvrir un chez eux, les frais étant trop élevés.

Auriez-vous une suggestion à me faire ? Et faut-il, en parallèle ouvrir un compte courant en parallèle ?

D'avance, merci de vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il existe des comparateurs sur internet, ce n'est pas l'objet de ce forum.

Pour ouvrir un PEA, il faut aussi un compte courant.

lequel compte courant occasionne le plus souvent des frais de tenue de compte.

Par Charles94

Bonjour,

Post modéré (citation d'établissements financiers et sites internet commerciaux).

Par Gitane

Bonjour

Je vous remercie pour vos réponses.

Par Nihilscio

Bonjour,

Un compte-titres, que ce soit un PEA ou un compte ordinaire, peut être ouvert non seulement auprès d'une banque mais aussi auprès d'un prestataire de services d'investissement. Les prestataires de services d'investissement ont succédé aux sociétés de bourse qui elles-mêmes ont succédé aux agents de change. Les liquidités sont conservées sur le compte-titres. En pratique, vous ouvrez un comptes-titres, vous y déposez les fonds que vous souhaitez investir sous formes d'actions, obligations ou autres valeurs financières et vous passez des ordres d'achat dans la limite des fonds que vous avez déposé.

Certains prestataires de services d'investissement ne font payer ni frais de tenue de compte ni droits de garde, ne prélevant que des frais de courtage.